

BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADE

JUILLET AOÛT 2026

n° 868

Bel été à Peyrelevade !

Tirage à 500 exemplaires - JPN

L'ÉDITO

Brèves d'été

Nous souhaitons tout d'abord revenir sur le cambriolage dont nous avons été victime au bâtiment des services techniques dans la nuit du 23 au 24 juin. Outre le préjudice financier important, c'est sans doute le préjudice moral lié à la volonté manifeste de nuire à la commune qui nous a le plus affecté.

Une plainte a été déposée dès le lendemain auprès de la brigade de gendarmerie de Meymac et un appel à témoin a été lancé sur les réseaux sociaux en accord avec la gendarmerie. Le dossier a été ouvert auprès de notre compagnie d'assurance. Nous attendons désormais le passage des experts et avons demandé des devis pour le remplacement du matériel ainsi que pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection du bâtiment.

Cette situation risque de désorganiser le fonctionnement de nos services techniques pendant quelques temps et nous vous prions par avance de nous en excuser.

Nous espérons surtout que l'enquête pourra aboutir rapidement et que le ou les auteurs seront condamnés.

Concernant les travaux d'investissement prévus au budget cette année, la première tranche des travaux de voirie est désormais terminée. Elle comprenait un tronçon de la route de la Vienne, l'entrée de la place de l'Eglise, le parking de la MAM, une traversée busée dans le village du Rat, une section de la VC 25 entre Le Rat et Neuvialle ainsi que la VC 34 à Vinzan.

La seconde tranche se déroulera en septembre. Elle concernera l'intérieur du village de Malsagne ainsi qu'une partie de la rue Nouvelle, réalisée l'an dernier, mais qui s'est déjà dégradée, dont la reprise sera entièrement prise en charge par l'entreprise.

Le programme de travaux sur le réseau d'eau potable est, quant à lui, terminé. D'importants travaux ont été réalisés cette année avec le raccordement du village de Freyssanges (en partie financé par les demandeurs), la réfection complète du réseau à Malsagne, une extension du réseau au Chammet ainsi que le renouvellement d'une conduite à Saint-Fourchat.

Enfin, les travaux de construction des sanitaires publics sur la place du Prabé touchent à leur fin et leur mise en service est prévue pour le début de la saison estivale.

Une partie de ces travaux ont pu être réalisés grâce à la participation financière du Conseil Départemental et de l'Etat que nous remercions pour leur soutien.

Même s'il y a pas encore de crise, compte tenu de l'épisode caniculaire que nous connaissons, cet été sera sans doute marqué par une tension sur la ressource en eau. Nous appelons d'ores et déjà à votre civisme et vous souhaitons un très bel été à toutes et tous.

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Naissance :

-à Limoges le 30 mai de Pierre-Antoine, fils de Laure et Guillaume COUDOUR, petit-fils de Catherine et Christian SIMONET

Mariage :

-de Aline BROUSSOULOUX et Vincent GLAUDIN, le samedi 13 juin à Peyrelevalade, domiciliés route du Gué

Décès :

-de Annie VEGEOLLE, le 16 juin à Peyrelevalade, à l'âge de 78 ans, domiciliée à Chez le Prou

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PEYRELEVADE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2026/41 en date du 11 juin 2026, le Maire de la Commune de Peyrelevalade a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant déclassement d'une partie de la voie communale n°32 à Freyssanges, en vue de son aliénation, du 29 juin 2026 au 13 juillet 2026.

M. Pierre CORSIN, a été désigné commissaire enquêteur.

Présence du commissaire enquêteur les lundis 29 juin de 8h30 à 10h et 13 juillet de 16h à 17h30.

Le registre d'enquête est consultable en mairie tout le long de l'enquête. Toute observation peut être adressée à M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Peyrelevalade, 55 Rue du Limousin, 19290 Peyrelevalade.

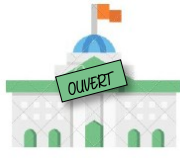
RETRAIT DES BOITES JAUNES

La Poste nous informe que les boîtes jaunes de relève de courrier sont retirées sur la commune. L'unique boîte aux lettres pour déposer votre courrier se situe devant le bureau de Poste.

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Vendredi
14h-17h30
**sur rdv
uniquement**

LOCATIONS

Tarifs des locations communales

• Salles

Salle des fêtes :

Particuliers : 50 €

Associations : gratuit

Cauton : 100 €

Salle des banquets

Particuliers résidents : 150 € / hors commune : 200 €

Associations communales : 100 € / hors commune : 150 €

Cauton : 500 €

Dojo & salle omnisports

Mise à disposition gratuite pour les associations (convention), accès en adhérant à une association utilisatrice (tennis, les Musclés du Plateau)

Contrat de location, assurance et état des lieux requis

• Matériel

Barnums

Particuliers : 150 €

Associations : gratuit

Cauton : 800 € par barnum

Chaises

Particuliers : 0,50 € / unité

Associations : gratuit

Cauton : 50 €

Tables

Particuliers : 0,50 € / unité

Associations : gratuit

Cauton : 100 €

Transport à la charge de l'emprunteur

• Matériel professionnel

Compacteur : 100 € / jour (sans caution)

Broyeur : 80 € / jour (100 € avec remorque)

Réservé aux professionnels (SIRET et assurance obligatoire)

Toutes les locations de salles et/ou de matériels doivent faire l'objet d'une réservation en mairie ou par mail à mairie@peyrelevalade.fr

SIGNALEMENTS RÉSEAUX

Si vous constatez un dommage sur un câble aérien fibre, téléphone ou électrique, sur un poteau ou sur une armoire, veuillez contacter la mairie afin d'effectuer les signalements.

Toutefois, afin d'accélérer les interventions, il est conseillé aux abonnés de prévenir également leur fournisseur en cas de coupure.

Cette double démarche permet une prise en charge plus rapide et efficace.



ASSISTANTE SOCIALE

Chaque jeudi matin à la Mairie de Peyrelevade, Madame Manon VIDAL, travailleur social du Département, reçoit sur rendez-vous les habitants afin de les accompagner dans leurs démarches et les soutenir face aux difficultés du quotidien.

À l'écoute de chacun, elle intervient auprès de tous les publics (personnes seules, familles, jeunes, seniors) pour apporter un soutien personnalisé. Ses missions couvrent notamment l'accès aux droits, l'accompagnement administratif, les questions liées au logement, à la santé, à la parentalité ou encore aux situations de fragilité financière et sociale.

Ce service de proximité vise à offrir un espace d'échange confidentiel, bienveillant et adapté aux besoins de chacun, en facilitant l'accès aux dispositifs existants et en orientant, si nécessaire, vers les partenaires compétents.

Les permanences se font uniquement sur rendez-vous. Pour en bénéficier, les habitants sont invités à contacter la Maison de la Solidarité Départementale de Meymac au 05.19.07.83.12.

CRÉDIT AGRICOLE



À compter du 1er juillet 2026, l'agence du **Crédit Agricole de Peyrelevade** sera ouverte uniquement les mercredis sur rendez-vous.

Merci de votre compréhension.

BUREAU DE POSTE



En raison des congés d'été le bureau de poste de Peyrelevade sera fermé du lundi 27 juillet au vendredi 14 août inclus.

Le bureau de Meymac pourra traiter vos demandes durant la fermeture ainsi que l'agence postale de St Setiers du 10 au 14 août. Merci de votre compréhension.

SERVICES COMMUNAUX

• **Médiathèque :**

les mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, les vendredis de 16h à 19h et samedis de 10h à 12h30

Fermée du 3 au 8 août 2026

• **Secrétariat de mairie :**

Ouverture habituelle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi après-midi fermé au public).

→ Les rendez-vous **carte d'identité et passeport** sont maintenus **uniquement le vendredi** pour la période estivale

→ **Maison Frances Services fermée du 6 juillet au 17 juillet inclus**

FACTURES D'EAU



Le service des eaux de Peyrelevade informe les abonnés que les factures d'abonnement 2026 sont envoyées.

Tarifs

- **Abonnement annuel au service de l'eau potable**

80 € / an pour les abonnements domestiques

40 € / an pour les compteurs agricoles

- **Forfait assainissement collectif**

55 € / an pour les biens raccordés au réseau d'assainissement

Les factures papier sont maintenues, même si le règlement est effectué en ligne via votre espace personnel (impots.gouv.fr), les abonnés continuent de recevoir leur facture au format papier.

Moyens de paiement

Trois options sont proposées :

- **Prélèvement automatique** (recommandé) : Solution simple, pratique et sécurisée. Elle permet d'éviter le paiement par chèque à l'avenir.

- **Paiement par chèque** : les chèques doivent être adressés au Centre d'encaissement des Finances publiques de Nantes avec l'enveloppe jointe et la talon détachable en bas de facture. ATTENTION : aucun règlement par chèque n'est accepté en mairie.

- **Paiement en ligne** : par carte bancaire ou par virement bancaire via votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 30

Présents : Pierre COUTAUD, Evelyne DEGUILLAUME, Gilles CHAVASTELON, Joëlle MEYRIGNAC, Eric MARTIN, Jérémy VEYRET, Victor ROUSSEL, Geneviève LABARRE, Isabelle CHARRIER, François NIARFEIX, Guillaume CHASSAGNE, Christelle VEDRENNE.

Procurations : Guillaume CHASSAGNE à Pierre COUTAUD, Laëtitia DELOUIS à Zoé VAISSET-LOUVARD.

Excusés :

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2026.

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le 5 juin 2026 à 19 heures 30.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral : M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme Evelyne DEGUILLAUME, M. François NIARFEIX, Mme Zoé VAISSET-LOUVARD, M. Victor ROUSSEL.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Titulaires : DEGUILLAUME Evelyne, CHAVASTELON Gilles, COUTAUD Pierre

Suppléants : MEYRIGNAC Joëlle, CHARRIER Isabelle, ROUSSEL Victor.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

c) Election des délégués

Ont obtenu :

- Mme DEGUILLAUME Evelyne : 14 voix
- M. CHAVASTELON Gilles : 14 voix
- M. COUTAUD Pierre : 14 voix.

Mme DEGUILLAUME Evelyne, M. CHAVASTELON Gilles et M. COUTAUD Pierre ayant obtenu la majorité absolue, ils sont élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Election des suppléants

Ont obtenu :

- Mme MEYRIGNAC Joëlle : 14 voix
- Mme CHARRIER Isabelle : 14 voix
- M. ROUSSEL Victor : 14 voix.

Mme MEYRIGNAC Joëlle, Mme CHARRIER Isabelle et M. ROUSSEL Victor ayant obtenu la majorité absolue, ils sont élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'établissement d'une nouvelle liste de contribuables susceptible de servir à la constitution de cette commission.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la liste proposée doit comporter un nombre de contribuables supérieur au nombre de commissaires à désigner. Elle est transmise à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), qui procède à la désignation des membres de la commission.

La CCID est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Ces membres sont désignés par la DDFIP parmi les personnes figurant sur la liste établie par le Conseil municipal.

M. le Maire soumet donc à l'assemblée une liste de vingt-quatre contribuables répondant aux conditions requises pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

- | | | |
|------------------------|-------------------------|---------------------|
| - Renée MAZAUD | - Gilles REBIERE | - Hervé MARTIN |
| - Michel SALAGNAC | - Jean MAZIERE | - Carine PRADOUX |
| - Michèle BRETTE | - Claire BROUSSOULOUX | - Alain FAURIE |
| - Françoise CURBELIE | - Marie-Claude CATONNET | - Mickael BERNARDIN |
| - Sandrine DEGUILLAUME | - Françoise PLAZANET | - Christine DUFAURE |
| - Hervé CAUNET | - Arnaud SIMONS | - Catherine SIMONET |
| - Robert URBAIN | - Roger CHAVASTELON | - Corinne GUERIN |
| - Jean-Claude RUBY | - Yveline NOUAILLE | - Josette VINATIER |

APPROUVE

3. TARIFS COMMUNAUX : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES LOCATIONS, HORS LOGEMENTS.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés par la commune pour l'exploitation et l'entretien de ses équipements et services, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une révision des tarifs communaux.

Cette actualisation vise à garantir un équilibre financier satisfaisant tout en maintenant des conditions d'accès adaptées aux usagers. Les nouveaux tarifs proposés figurent dans l'article en **page 2 de cette édition du bulletin (NDLR)*.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs ainsi révisés et leur application à compter du 08 juin 2026.

APPROUVE

4. TARIFS COMMUNAUX : MODIFICATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS LOUES A L'ANNEE AU CAMPING MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 38/2025 du 19 septembre 2025, les tarifs annuels des emplacements du camping municipal ont été fixés à 400 € pour les caravanes et 700 € pour les mobile-homes.

Afin de simplifier la gestion administrative du camping, notamment en supprimant les relevés individuels de consommation et la facturation de l'eau et de l'électricité, il est proposé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2026, un tarif forfaitaire annuel incluant ces charges.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer les nouveaux tarifs à :

- 500 € par an pour un emplacement caravane
 - 900 € par an pour un emplacement mobile-home ;
- ces montants comprenant les consommations d'eau et d'électricité.

Cette mesure permettra de simplifier la gestion du camping et d'offrir une meilleure lisibilité des coûts aux occupants.

APPROUVE

5. FINANCES : EVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT PROPOSES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution des modalités d'encaissement des recettes publiques et de la diminution progressive de l'utilisation du chèque comme moyen de paiement.

Il indique que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réduire l'usage du chèque. La fermeture des centres d'encaissement automatisés est annoncée pour juin 2027, ce qui entraînera un traitement manuel des chèques avec des délais plus importants et des contraintes administratives supplémentaires.

Dans ce contexte, les collectivités sont invitées à développer des moyens de paiement dématérialisés et sécurisés tels que le prélèvement automatique, le paiement en ligne, PayFiP ou encore le paiement par carte bancaire via terminal de paiement électronique.

Le Maire précise que la commune devra engager une réflexion au cours des prochains mois afin d'adapter progressivement ses modalités d'encaissement et d'anticiper la diminution, voire l'arrêt à terme, des règlements par chèque pour les services communaux.

APPROUVE

6. ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR ».

L'association Les Restos du Cœur, engagée dans des actions de solidarité en faveur des personnes en difficulté, a sollicité le soutien financier de la commune. Au regard de l'intérêt général de ses missions et de son engagement auprès des publics les plus fragiles, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide de 100 € au titre de l'année 2026

APPROUVE

7. RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE DE MAIRIE DES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS.

Il est proposé de procéder à l'évolution d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet, afin d'accompagner l'adaptation du cadre d'emploi aux missions exercées.

Cette évolution correspond à un changement de grade au sein du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sans création d'emploi supplémentaire. Elle s'inscrit dans l'organisation du service administratif de la commune, dans le respect du fonctionnement existant. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, à défaut, par un agent contractuel.

APPROUVE

8. URBANISME : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CREATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les monuments historiques bénéficient actuellement d'un périmètre de protection automatique de 500 mètres autour de chacun d'eux, conformément aux dispositions du Code du patrimoine. Il expose que la création de périmètres délimités des abords (PDA), prévue aux articles L.621-30 et suivants du Code du patrimoine, permet de substituer à ce périmètre uniforme des périmètres adaptés aux enjeux patrimoniaux, architecturaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique.

Cette démarche, conduite en partenariat avec les services de l'État et l'Architecte des Bâtiments de France, vise à définir des périmètres plus cohérents avec la réalité du terrain, les covisibilités existantes et les objectifs de préservation du patrimoine communal.

Le Conseil municipal est informé du lancement de cette procédure sur le territoire communal.

APPROUVE

9. MOBILITES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin propose aux communes signataires de sa Charte la mise à disposition de vélos à assistance électrique afin de promouvoir les mobilités durables auprès des habitants et des agents communaux.

Afin de permettre à la commune de bénéficier de ce dispositif chaque fois qu'un vélo sera disponible, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes ainsi que leurs éventuels renouvellements.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. TRAVAUX EN COURS : POINT D'ACTUALITE.

Les travaux de voirie ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable du village de Malsagne sont actuellement en cours de réalisation. La réfection de la voirie du village est, quant à elle, programmée pour le mois de septembre prochain.

Concernant les sanitaires publics, une ouverture est envisagée début juillet.

2. CIMETIERE : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT.

La commune engage un travail de fond en vue de l'élaboration d'un règlement du cimetière communal. Cette démarche permettra de définir un cadre clair concernant les concessions (durée, modalités d'acquisition et tarifs) et d'anticiper les besoins futurs, notamment par la création de cavurnes.

Afin d'accompagner cette réflexion, la municipalité envisage de solliciter une conseillère funéraire pour apporter son expertise sur les aspects réglementaires, organisationnels et d'aménagement du site.

3. SERVICES TECHNIQUES : REORGANISATION ET EMBAUCHE D'UN SAISONNIER.

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, Rémi Bacigalupo a été recruté pour occuper le poste laissé vacant par le départ de Tristan Legué. Afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale, David Baccara a également été retenu pour assurer le remplacement des agents pendant leurs congés d'été.

4. QUESTIONS DIVERSES ;

- Dans le cadre de la démarche engagée sur l'avenir de Peyrelevade, portée par la commune et l'ARBAN, une réunion publique est organisée le 9 juin à 18h30 à la salle des fêtes. Ce temps d'échange permettra de présenter le déroulé de l'étude.

- À l'occasion de l'ouverture du nouveau cabinet de kinésithérapie de Mme Locquet Fanny, une inauguration est organisée le 17 juin à 18h30. Ce moment convivial permettra de découvrir les locaux et de rencontrer cette nouvelle professionnelle de santé qui vient renforcer l'offre de soins sur la commune.

- À l'école, dans le cadre du remplacement d'un agent en congé de maladie ordinaire, Mme Lucie Ménager a été recrutée en qualité d'ATSEM pour assurer la continuité du service jusqu'au retour de l'agent titulaire.

- La commission « Biens sans maître et biens de section » poursuit son travail d'identification et d'étude des parcelles concernées. Cette démarche pourrait, dans certains cas et sous réserve des procédures réglementaires applicables, permettre l'intégration de certains biens au patrimoine communal.

- Le Syndicat de la montagne limousine porte un projet de ligne de navette entre Tarnac, Peyrelevade et Felletin afin de renforcer l'offre de mobilité sur le plateau de Millevaches. Monsieur le Maire rappelle toutefois la nécessité de ne pas multiplier les lignes de transport, notamment avec le déploiement du Tacot par Haute-Corrèze Communauté. Il se montre néanmoins favorable à la réalisation d'un sondage auprès des habitants de Peyrelevade pour évaluer leurs besoins et propose l'organisation d'une réunion publique consacrée au Tacot afin de répondre aux questions de la population.

Fin de séance à 22h30

EXPOSITION TOURISTIQUE

Comme chaque année l'AAVT organise son exposition à la salle du dojo du jeudi 9 juillet au mardi 25 août au soir.

Horaires : lundi au dimanche matin de 10h à 12h30, après-midi du lundi au samedi de 17h à 19h



Vernissage le samedi 11 juillet à 18h, au dojo

Ouverture non stop de 10h à 17h, le jour du vide greniers le 19/07. Fermeture les 14 juillet 15 août après-midi.

Producteurs, artisans locaux et documentation touristique sont à votre disposition, bel été à tous.

PIZZERIA



La pizzeria La Fontaine à Peyrelevalde sera ouverte tous les soirs de 18 heures à 21 heures, à compter du 8 juillet et jusqu'à fin août.

A déguster sur place ou à emporter
05.55.94.25.14

MOBILITÉ



Du **3 juillet au 28 août**, le syndicat de la Montagne Limousine propose de vous rendre au **marché de Felletin tous les vendredis matin** au départ de Peyrelevalde

- Réservation par sms au 07 65 28 76 74 (la veille à 18h maximum)
- Rendez-vous sur le parking du Pra Bé à 8h30, rendez à 12h à Peyrelevalde.
- Tarif : 2€ (en espèces)

HAUTE CORREZE COMMUNAUTÉ

NOUVEAUTÉ un Centre Pré-Ados (CPA) ouvre ses portes cet été à Sornac: tu as entre 10 et 17 ans et tu cherches des vacances pleines d'activités, de sorties et de bons moments entre copains ? Rejoins-nous au **CPA de Sornac du 6 au 24 juillet !**

Bonne nouvelle pour les familles de Peyrelevalde : une navette est mise en place !

- Départ de Peyrelevalde à **8h30**
- Retour à **17h30**



Au programme : baignades, jeux, sorties, activités sportives et plein de surprises ! Les places sont ouvertes dès maintenant, alors n'attendez pas pour inscrire vos ados ! Le programme est disponible en mairie, sur intramuros ou en scannant le QR Code

Informations et réservations auprès de Guilhem Arbaret au 07.62.33.77.50



DEVENIR SAPEUR POMPIER

La section des jeunes sapeurs-pompiers recrute :

Les candidatures pour les adultes sont aussi ouvertes toute l'année. En s'engageant en tant que sapeur pompier volontaire c'est donner un peu de son temps en marge de sa profession, et de sa famille au service de la population dans des missions de secours à personne, de lutte contre les incendies et autres missions diverses.

Pour être sapeur pompier volontaire il faut avoir entre 17 et 60 ans, jouir de ses droits civiques, et répondre aux conditions d'aptitudes physiques. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe des sapeurs-pompiers de Peyrelevalde, composée à ce jour de 6 femmes et 10 hommes. Pour cela contactez le chef de centre, l'adjudant-chef Benoit Broussouloux au 06.70.14.32.78, ou flashez ce QR code

